

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 13 |
| - présents    | 13 |
| - votants     | 13 |
| - absents     | 0  |

Date de convocation :

**30 juin 2023**

Date d'affichage :

**30 juin 2023**

VOTE

|              |    |
|--------------|----|
| - POUR       | 13 |
| - CONTRE     | 0  |
| - ABSTENTION | 0  |

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230705-051\_2023-AI

Berger  
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°051/2023 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE POUR LE PRET D'UNE EXPOSITION ITINERANTE**

**Le Maire explique :**

La communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) Pays Gapençais, dispose d'une exposition intitulée « A la rencontre de la ruralité : le LEADER Pays Gapençais en images ». Celle-ci peut être mise à disposition à titre gratuit, à différentes institutions ou organismes qui la sollicitent, afin de montrer les réalisations du programme au grand public.

Le Maire propose d'accueillir cette exposition dans le hall de la médiathèque, du 21 août au 12 septembre 2023. Il indique qu'il convient pour cela de conventionner avec la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance.

**Le conseil municipal délibère et décide :**

- ↳ **D'ACCUEILLIR** l'exposition « A la rencontre de la ruralité : le LEADER Pays Gapençais en images » dans le hall de la médiathèque du 21 août au 12 septembre 2023
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de prêt de ladite exposition avec la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**07 JUIL. 2023**



## CONVENTION DE PRET D'UNE EXPOSITION ITINERANTE

### Préambule :

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (Leader) Pays Gapençais, dispose d'une exposition intitulée : « A la rencontre de la ruralité : Le LEADER Pays Gapençais en images ». Celle-ci peut être mise à disposition à titre gratuit, à différentes institutions ou organismes qui la sollicitent.

### Entre les soussignés :

D'une part,

Nom ou raison sociale : **Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance**  
(Service LEADER Pays Gapençais)

Adresse : **Campus des 3 fontaines - 2 ancienne route de Veynes - BP 92 - 05007 GAP cedex**

Tel : **04 92 53 24 52 (Service LEADER Pays Gapençais)**

SIRET : **20006782500014**

Représentée par : **Claude BOUTRON, dûment habilité par arrêté n°A2020\_09\_39 du 23 septembre 2020, Vice-Président de la Communauté et en sa qualité de Président du Groupe d'Action Locale Pays Gapençais par délégation du Président de la structure porteuse**

Et, d'autre part, « l'organisme d'accueil »,

Nom ou raison sociale : **Mairie**

Adresse : **e place de la Mairie, Pont du Forcé**  
**05260 St Jean St Nicolas**

Téléphone et mail : **04 92 55 92 80** **mairie@st-jean-st-nicolas.fr**

SIRET : **21050145800017**

Représenté par : **Rodolphe Papet**

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup> : objet et durée

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, en sa qualité de structure porteuse du GAL Pays Gapençais, souhaite rendre itinérante l'exposition photographique et montrer les réalisations du programme LEADER 2014-2022 au grand public. Elle met à la disposition de l'organisme d'accueil l'exposition, à titre gratuit, sur la période suivante :

Du **21 août** ..... au **12 septembre 2023**



## Article 2 : Lieux

Le lieu d'exposition devra être défini par avance et en accord avec la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. En cas de modification, l'organisme d'accueil devra en informer la Communauté d'Agglomération avant la date de début du prêt.

Coordonnées du / des lieux accueillant l'exposition et de la personne référente :

Hall Mairie / Médiathèque ..... coord: Angeline  
2, place de la Mairie, Pont du Fossé ..... Van Neck  
05260 St Jean St Nicolas .....

## Article 3 : Contenu de l'exposition

L'exposition se compose de 20 panneaux photographiques au format A2, en mode « paysage », imprimé en couleur sur support forex, et d'un panneau de présentation de l'exposition au format A2, en mode « portrait », imprimé en couleur sur support forex. Le descriptif technique détaillé se trouve en annexe de la présente convention.

L'exposition est remise par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance à l'organisme d'accueil. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué sous seing privé afin de vérifier le contenu et l'état de l'exposition.

Il est indiqué de présenter l'exposition dans son entièreté de façon à respecter la cohérence des contenus.

## Article 4 : Transport

Le transport de l'exposition (*aller et retour*) est à la charge de l'organisme d'accueil. A titre dérogatoire, il sera à la charge de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Lieu(x) d'exposition : Hall Mairie e place de la Mairie, .....  
Pont du Fossé, 05260 St Jean St Nicolas .....

Lieu de remise des contenus de l'exposition (si différent du/des lieu(x) d'exposition) :

.....  
.....  
.....

## Article 5 : Installation

L'installation de l'exposition incombe à l'organisme d'accueil qui s'assure des bonnes conditions de conservation des panneaux.

L'exposition se tiendra du 21 août ..... au 12 septembre 2023



## Article 6 : Communication

L'organisme d'accueil veillera à respecter les obligations liées aux règles de publicité des fonds européens, en intégrant notamment les logos de l'ensemble des partenaires (fournis par le Service LEADER Pays Gapençais) au sein des supports et documents de communication faisant la promotion de l'exposition.

Par ailleurs, l'organisme d'accueil partagera la charge de la publicité de l'exposition avec la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. La répartition des tâches se fera de la façon suivante :

- L'organisme d'accueil se chargera de réaliser et de diffuser les supports / documents de communication relatifs à l'exposition : .....

.....  
.....  
.....  
.....

- La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance facilitera la réalisation des actions de communication et se fera le relais de ces dernières : .....

.....  
.....  
.....  
.....

## Article 7 : Exploitation

Il ne peut y avoir aucune exploitation commerciale de l'exposition. Cette exposition sera présentée gratuitement au public.

## Article 8 : Assurance

L'exposition est assurée par l'organisme d'accueil, de l'emprunt au retour, y compris pendant le transport. En cas de vol, perte ou détérioration du matériel, l'organisme d'accueil reste seul responsable et devra rembourser à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, le prix de vente du matériel.

*Caractéristiques et coût du matériel mis à disposition :*

21 Panneaux forex 4mm 40x60cm, avec anneaux de suspensions (cf. détail en annexe) : 236,88 €

Une attestation d'assurance devra être fournie par l'organisme d'accueil lors du retour de la présente convention de prêt signée par les autorités compétentes.

## Article 9 : Résiliation

Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé réception, au plus tard 7 jours francs avant la date de début du prêt.

### **Article 10 : Annulation du contrat et compétence juridique**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. En cas de litige dans l'application du présent contrat, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et l'organisme d'accueil s'engagent, avant de s'en remettre à la compétence des tribunaux, à épuiser toutes les ressources de la concertation en faisant éventuellement appel à un tiers choisi en commun, en raison de ses compétences.

### **Article 11 : Entrée en vigueur**

Le présent document est exécutoire à compter de la signature de celui-ci par les deux parties.

Fait à ..... le .....

*(en deux exemplaires)*

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Claude BOUTRON  
Représentant la Communauté d'Agglomération  
Gap-Tallard-Durance

Représentant l'organisme d'accueil

## **ANNEXE A LA CONVENTION « PRET D'UNE EXPOSITION ITINERANTE »**

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (Leader) Pays Gapençais, met à disposition l'exposition photographique :

### **« A la rencontre de la ruralité : Le LEADER Pays Gapençais en images »**





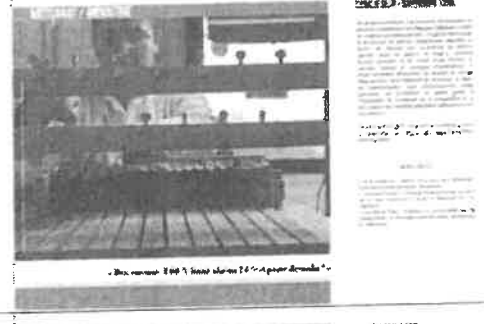

L'exposition se compose de :







1. 20 panneaux photographiques au format A2, en mode « paysage », imprimé en couleur sur support forex ;
2. 1 panneau de présentation de l'exposition au format A2, en mode « portrait », imprimé en couleur sur support forex

Chaque panneau est doté, au dos, de 2 accroches sous forme de triangles de suspension. 42 crochets en « S » sont fournis : 40 de petite taille et 2 de grande taille.

| N°<br>panneau | Structure / organisme                                      | Intitulé                                                                | Aperçu |
|---------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1             | <b>Echanges Paysans Hautes-Alpes</b>                       | <i>“Valoriser le grenier agricole alpin sur le territoire régional”</i> |        |
| 2             | <b>Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes</b> | <i>“Le Pays Gapençais à vélo”</i>                                       |        |
| 3             | <b>Gilles Cirone - Matières vivantes</b>                   | <i>“La construction écologique ne reste pas sur la paille !”</i>        |        |









|   |                                            |                                                                                  |                                                                                                                                                                  |
|---|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4 | Association des producteurs du Valgaudemar | <i>"La Maison de Pays de Saint-Firmin : tous nos produits sous un même toit"</i> |  <p>Le Monde de Pays de Saint-Firmin : tous nos produits sous un même toit</p> |
| 5 | Boulangerie Dumas                          | <i>"Du pain bio dans le Valgo"</i>                                               |  <p>Du pain bio dans le Valgo</p>                                              |
| 6 | Commune de Saint-Léger-les-Mélèzes         | <i>"De lecture en aventures"</i>                                                 |  <p>De lecture en aventures</p>                                               |
| 7 | Association Vivian Maier et le Champsaur   | <i>"Le Champsaur de Vivian Maier"</i>                                            |  <p>Le Champsaur de Vivian Maier</p>                                         |
| 8 | Coralie Selin - Savonnerie KESIA           | <i>« Des savons 100 % haut-alpins ? C'est pour demain ! »</i>                    |  <p>Des savons 100 % haut-alpins ? C'est pour demain !</p>                   |
| 9 | Brasserie Walpine                          | <i>"Ils ont mis les Alpes en bouteille"</i>                                      |  <p>Ils ont mis les Alpes en bouteille</p>                                   |

|    |                                     |                                                                        |                                                                                                                                                               |
|----|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 | Office de Tourisme Sources du Buëch | « Un tourisme rural à visage humain dans le Buëch »                    |  <p>Le tourisme rural à visage humain dans le Buëch</p>                     |
| 11 | Association Court Circuit           | « Quand la Gare de Veynes se transforme en espace de travail partagé » |  <p>Quand la Gare de Veynes se transforme en espace de travail partagé</p> |
| 12 | EURL Agri-Montagne                  | « Apiland : une immersion dans le monde des abeilles »                 |  <p>Apiland : une immersion dans le monde des abeilles</p>                 |
| 13 | La Volière aux pianos               | « Et voguent les pianos »                                              |  <p>Et voguent les pianos</p>                                            |
| 14 | Gap Sciences Animation 05           | « Quand vacances riment avec sciences »                                |  <p>Quand vacances riment avec sciences</p>                               |
| 15 | Initiatives Alpes Provence          | « Ma boutique au centre a transformé l'essai »                         |  <p>Ma boutique au centre a transformé l'essai</p>                       |





|    |                                                                                        |                                                                                  |                                                                                                                                                                             |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 | Flouka - Sébastien Arnaud                                                              | « De la béeête à la laine! »                                                     |  <p>« De la béeête à la laine! »</p>                                                      |
| 17 | ADDET 05, Laboratoire Acanthis, Agriblio 05                                            | « Végét'Alpes : l'essence des plantes au service d'une filière locale »          |  <p>« Végét'Alpes : l'essence des plantes au service d'une filière locale »</p>           |
| 18 | ADRETS, Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, Planète Champsaur-Valgaudemar | « Une coopération alpine pour explorer autrement l'accompagnement de proximité » |  <p>« Une coopération alpine pour explorer autrement l'accompagnement de proximité »</p> |
| 19 | Lycée agricole des Hautes-Alpes                                                        | « Un atelier pédagogique pour des yaourts fermiers »                             |  <p>« Un atelier pédagogique pour des yaourts fermiers »</p>                            |
| 20 | Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance                                       | « À la découverte du patrimoine viticole haut-alpin »                            |  <p>« À la découverte du patrimoine viticole haut-alpin »</p>                           |
| 21 |                                                                                        | "A la rencontre de la ruralité : le LEADER Pays Gapençais en images"             |  <p>"A la rencontre de la ruralité : le LEADER Pays Gapençais en images"</p>            |